



UNIVERSITÉ DE
MONTPELLIER

Appel à candidatures Conteurs et conteuses 2025 / 2026

« *La science rend des contes* »

À destination des conteurs et conteuses

ARTICLE 1 – [Contexte général]

Labellisée Science Avec et Pour la Société par le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche en 2024, l'Université de Montpellier obtient de manière concomitante un financement pour déployer le projet « UM VIA des sciences » co-construit avec Montpellier Méditerranée Métropole, un programme qui s'inscrit dans la stratégie Science(s) en Occitanie de la Région. Forte d'un écosystème scientifique multidisciplinaire qui constitue le terreau fertile d'un dialogue recherche-science-société, l'Université de Montpellier avec ses organismes partenaires, propose avec la Métropole de Montpellier d'impulser une politique science-société (S&S) clairement définie sur son territoire, au niveau régional, national, voire international. Ce programme a été conçu autour de 3 voies, (i) l'une pour recenser et valoriser des actrices et acteurs de la médiation scientifique de l'écosystème universitaire, (ii) la seconde pour impulser certains projets émergents ou matures et (iii) la troisième, celle de l'audace, a pour objet d'innover par la création de nouveaux formats de diffusion de la culture scientifique technique et industrielle (CSTI), en particulier à destination des plus jeunes. C'est dans cette dernière voie que s'intègre l'action « La Science rend des contes », avec une proposition à destination d'un jeune public de 6 à 11 ans liant les contes et la recherche.

Projet de la résidence de création « La Science rend des contes »

Entre 2025 et 2026, l'Université de Montpellier accueillera des conteurs et conteuses dans les laboratoires de recherche de Montpellier pour l'action « La Science rend des contes ». Le conteur, la conteuse travaillera conjointement avec des scientifiques volontaires (enseignants-chercheurs, techniciens, ingénieurs de recherche) sélectionnés par l'Université de Montpellier, en lien avec ses trois piliers recherche d'excellence identitaires « nourrir, soigner, protéger ». L'UM ambitionne ainsi de développer avec la Métropole **un espace de création de contes scientifiques**, co-produits par et avec des professionnels du conte sous la forme d'une **résidence de création**. À l'heure où la société attend de la recherche qu'elle rende des comptes, on lui propose, pour s'adresser aux jeunes enfants, de rendre des contes. Le conteur, la conteuse, explorera **la démarche scientifique, la construction des savoirs, les cheminements et l'égaré des sciences en train de se faire**. Ces contes, sous forme de rencontres et spectacles se déploieront sous forme de rencontres et de spectacles à destination d'un jeune public.

Dans un second temps et pour assurer la pérennité de l'action, un programme parallèle se tissera, par la production de podcasts et/ou illustrations qui seront des mises en bouche des contes, prétextes à déployer des ateliers de médiations scientifiques en lien avec les thématiques des scientifiques.

Cette rencontre entre scientifiques et conteurs, conteuses est l'opportunité d'explorer, d'imaginer et de concevoir des contes où se rencontrent art de la parole et sciences. Sont éligibles les conteurs et conteuses abordant cette rencontre tant sur le fond scientifique à travers le sujet traité que sur la forme. Chaque conteur et conteuse sélectionnée explorera **une thématique scientifique** de l'Université de Montpellier en lien avec les trois piliers. La liberté créative des conteurs, conteuses est primordiale et l'histoire créée s'inspirera de l'environnement de la recherche proposé par les équipes des laboratoires.

- La résidence est pensée prioritairement pour favoriser l'émergence de contes à destination des jeunes publics (enfants plutôt de 6 à 11 ans) et de leurs familles, qui sont par nature les plus éloignés des labos. A la faveur des rencontres et du processus de création, la déclinaison ou l'invention de récits à destination d'un public étudiant ou plus adulte est également, mais secondairement, envisageable.

- le service culture scientifique de l'université de Montpellier diffusera ces contes pour toucher ces publics sous la forme d'une **représentation rémunérée faite par le conteur, la conteuse** devant public (écoles élémentaires, famille, festival ...),
- la création en parallèle d'un **podcast de 15 minutes** permettra d'accompagner de futurs ateliers de médiation scientifique où des **illustrations jeunesse** pourront être présentées.
- Ces contes rejoindront le catalogue des conteurs, conteuses et seront soutenus par la création d'un **teaser vidéo** pour aider à la diffusion des futures rencontres des conteurs sélectionnés.

[Environnement et contexte d'accueil]

L'Université de Montpellier et ses thématiques de recherche

L'Université de Montpellier regroupe près de **55 000 étudiantes et étudiants** répartis dans **8 facultés³, 7 instituts⁴ et 2 écoles⁵** situés sur l'ensemble du territoire d'Occitanie-Est. Au-delà du domaine de la formation, l'Université de Montpellier comporte **74 structures de recherche² rassemblées autour de 5 thématiques scientifiques : agriculture, environnement, biodiversité / biologie, santé / chimie / mathématiques, informatique, physique, systèmes / sciences sociales**. Près de **5 100 personnels** : enseignantes et enseignants, enseignantes-chercheuses et enseignants-chercheurs et personnels administratifs et techniques y travaillent.

Plus d'infos : www.umontpellier.fr

¹ Pour le détail des UFR, écoles et instituts : www.umontpellier.fr/universite/composantes

² Pour le détail des structures de recherche : www.umontpellier.fr/recherche/unites-de-recherche

³ Droit et Science politique, Economie, Education, Médecine, Odontologie, Pharmacie, Sciences, Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS)

⁴ Montpellier Management (MOMA), Préparation à l'Administration Générale (IPAG), Institut d'Administration des Entreprises (IAE), Institut national supérieur du professorat et de l'éducation - Académie de Montpellier (INSPE), IUT de Béziers, IUT de Montpellier-Sète, IUT de Nîmes

⁵ l'Observatoire de Recherche Méditerranéen de l'Environnement (OREME), Polytech Montpellier

Le service de culture scientifique et la labellisation Science avec et pour la société de l'Université de Montpellier

Le service de culture scientifique, partie intégrante de la direction de la culture scientifique et du patrimoine historique, coordonne le dialogue entre science et société au travers de multiples événements, sur le réseau de campus de l'université et hors les murs, pour un public de citoyens, d'étudiants, lycéens et scolaires. Pour cela, l'équipe collabore avec de nombreux partenaires : organismes de recherche, CCSTI (Centres de culture scientifique, technique et industrielle), associations, centres culturels, institutions publiques et privées.

Le service a pour objectif de rendre la science accessible à tous les **curieux et curieuses de sciences**, d'inciter le dialogue entre les scientifiques et le grand public et d'aborder les sciences sous un angle original, innovant et ludique. La labellisation SAPS (Science avec et pour la société) par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et le projet « UM VIA des sciences » porté par l'établissement s'inscrivent dans cette démarche de promotion des actions de diffusion des savoirs qui irrigue notre territoire régional. Bénéficiant d'un ancrage fort dans le réseau régional Science(s) en Occitanie et seul établissement labellisé d'Occitanie, « UM VIA des sciences » est le fruit d'une construction conjointe avec Montpellier Méditerranée Métropole, acteur majeur du lien Science & Société.

Plus d'infos : <https://cs.umontpellier.fr/>

La Métropole : Montpellier Méditerranée Métropole (3M)

Actrice majeure d'un territoire en accroissement continu, qui accueille plus de 500 000 habitants sur 31 communes, Montpellier Méditerranée Métropole s'est dotée d'une stratégie Culture et Patrimoine ambitieuse, qui reconnaît la culture comme un vecteur d'émancipation, un rempart contre l'obscurantisme, la garantie d'imaginaires enrichis et renouvelés qui conditionnent un horizon de futurs durables et désirables. Cette stratégie reconnaît notamment la nécessité de construire les publics de demain (axe 1), de s'affirmer comme un territoire d'hospitalité envers les artistes (axe 3), d'inventer de nouvelles formes de coopérations territoriales (axe 5), et de valoriser les connaissances et le savoir (axe 6). Ces quatre axes construisent un espace dans lequel le présent appel à candidatures s'inscrit pleinement : attention aux jeunes publics, décroisement des lieux de production du savoir, coopération innovante (entre le service de culture scientifique de l'UM et le Réseau des Médiathèques, entre les professionnels du récit oral et les professionnels de la recherche), hospitalité pour les créateurs (d'histoire et de savoirs).

Le Réseau des médiathèques et de la culture scientifique

Dans la mise en œuvre de cette stratégie, la métropole s'appuie notamment sur son réseau de lecture publique. Fort de 15 médiathèques, dont la grande médiathèque à vocation régionale Emile Zola et un réseau d'établissements de proximité situés dans les quartiers prioritaires de Montpellier et plusieurs communes de la métropole, il accueille en moyenne 5000 visiteurs par jour ouvré. Doté d'un nouveau projet, il a affirmé son ambition de devenir le premier Réseau des médiathèques *et de la culture scientifique de France*, afin de décroiser pleinement, à l'échelle d'un territoire intercommunal, les propositions relevant des humanités, des univers de fiction, et de la culture scientifique et technique. C'est tout naturellement que le Réseau des médiathèques et de la culture scientifique a pris part, à l'invitation de l'UM, à l'élaboration de la candidature SAPS et notamment au présent appel à candidatures.

Plus d'infos : <https://www.montpellier3m.fr/conna%C3%AAtre/fonctionnement>

[Objectifs de la création]

La rencontre entre scientifiques et conteurs, conteuses, se déroulant au cœur d'un lieu de connaissance, de transmission et de débat scientifiques, ses objectifs sont multiples. Ces mondes s'infusent réciproquement pour poétiser les sciences. Au-delà de l'acte de mise en récit, il s'agit de :

Faire rêver : Toucher un public jeunesse : maternelle, élémentaires et leurs parents par le biais de l'imaginaire et des images mentales marquantes.

Immerger : Faire vivre un moment immersif au public grâce à l'oralité, au son, à la lumière, aux interactions avec le public.

Surprendre : Le public se rend dans des lieux ou une temporalité où les sciences sont inattendues,

Interroger : Amener le public à réfléchir, à s'interroger sur des problématiques scientifiques, grâce au scénario de l'histoire.

[Projet artistique de l'auteur]

La résidence de création à laquelle participera le conteur, la conteuse, s'articule autour de la création d'un ou plusieurs contes à destination du jeune public, où infusent des travaux de recherche menés au sein des laboratoires de l'Université de Montpellier. Les scientifiques volontaires seront sélectionnés par l'équipe coordinatrice de l'action. L'action s'inscrit dans une dynamique de sensibilisation et de

vulgarisation scientifique auprès des enfants de 6 à 11 ans et de leurs familles.

Ce projet de résidence permettra au conteur, à la conteuse de disposer du temps et des moyens nécessaires pour :

Dans un premier temps :

- Concevoir et écrire plusieurs contes mettant en lumière les grandes thématiques de recherche de l'Université de Montpellier (« nourrir, soigner, protéger »).
- Expérimenter des formes innovantes de narration en intégrant la mise en voix et l'oralité au cœur de l'action.
- S'immerger dans le laboratoire de leur binôme scientifique afin de comprendre la démarche scientifique et d'échanger avec les scientifiques sur leur travail.
- Rencontrer du public et partager les contes en direct dans un lieu adapté au passage de l'expérience contée

Dans un second temps diffusé sous plusieurs formes :

- Rencontres en médiathèques, écoles et festivals de contes
- Contribution à la création d'un podcast de 15 min et d'un teaser vidéo pour assurer la diffusion de l'action auprès d'un large public comme un prétexte ou une entrée en matière pour le développement d'actions de médiation
- Ateliers de médiation autour du conte et des sciences animés par le service Science et société (les supports utilisés seront le podcast et l'illustration)
- Comme l'implique l'objet d'une résidence universitaire, des actions de médiation auprès de la communauté universitaire devra être proposée : étudiants et personnels de l'Université de Montpellier et les partenaires de l'opération. Ces moments de médiation se déclineront pendant la résidence pendant les phases de création et seront mis en place en co-construction avec le conteur, la conteuse. Le nombre d'interventions demandées à l'auteur n'excèdera pas 9 pendant la résidence d'une durée d'un mois (soit 30% maximum du temps de la résidence). Il sera tenu compte pour son élaboration du temps de préparation et de déplacement. La création d'un conte avec les étudiants pour un public de jeune adulte peut ici être envisagée.

En cas de sélection, un descriptif et calendrier détaillés des interventions, élaborés en concertation avec l'auteur, seront produits en annexes. Ce calendrier pourra être modifié et complété, d'un commun accord, au cours de la résidence, en fonction des besoins et souhaits exprimés par chacune des parties et par les différents interlocuteurs de la résidence.

[Déroulé de la résidence]

Le conteur, la conteuse accueillie dans cette résidence de création s'immerge dans un laboratoire de recherche de Montpellier et s'imprègne des échanges avec les enseignantes-chercheuses, enseignants-chercheurs, chercheuses, chercheurs et personnels administratifs et techniques de ce laboratoire ou unité de recherche. Traduisant des travaux de recherche menés au sein des laboratoires de l'Université de Montpellier, la création du conte sera en lien avec l'ambiance universitaire de l'Université de Montpellier sur les thèmes « nourrir, soigner, protéger ».

L'auteur ne pouvant être tenu à une obligation de résultats, les modalités de présentation du conte et les délais pourront être redéfinis en concertation avec les différents partenaires (Université de Montpellier et Métropole), en fonction de l'évolution du projet artistique de l'auteur et dans la limite des engagements pris.

Lieu de la résidence principal : Site de l'Université de Montpellier

Durée⁷ :

La durée totale de la résidence s'élève à **4 semaines soit 31 jours ouvrables** répartis entre **septembre 2025 et janvier 2026**.

- Le temps de résidence se répartit à hauteur de **70 %** consacré à la création soit un minimum d'environ **22 jours**.
- **30% maximum** du temps est dédié à la médiation et aux temps d'échanges et de co-construction de l'action auprès des étudiants personnels et partenaires de l'Université de Montpellier, représentant environ **9 jours** de médiation sur la totalité de la résidence⁸.

⁷ Sur la base de la circulaire n° 2006/001 du 13 janvier 2006 relative au soutien à des artistes et à des équipes artistiques dans le cadre de résidences.

⁸ Sur la base des recommandations de la Charte déontologique du réseau Arts en résidence

Planning prévisionnel de la résidence :

1ère étape : exploration et immersion : rencontres avec les chercheurs, découverte du laboratoire et premières réflexions sur la mise en récit.

Entre septembre – octobre 2025

- Prise de contact avec les scientifiques d'un laboratoire⁹
- Exploration et immersion au sein du laboratoire selon les disponibilités des scientifiques
- Échanges avec les scientifiques sur la démarche scientifique et sur la démarche du conte

2ème étape : conception et expérimentation : écriture et mise en forme des contes, premières performances devant un public d'enfants testeurs. Moments de médiation auprès de la communauté universitaire.

Entre octobre - novembre 2025

- Travail de conception et de réalisation du conte
- Documentation du processus créatif (tenu d'un journal de bord de la résidence, mindmap, brouillons écrits ...)
- Étape de restitution intermédiaire¹⁰ : première performance contée en présence d'un public choisi d'enfants
- Temps de médiation vers la communauté universitaire à déterminer avec le conteur, la conteuse (intervention auprès d'étudiants de l'UM)
- Déclinaison du conte sous format court en vue de l'enregistrement du podcast

3ème étape : Finalisation et restitution : adaptation des contes en fonction des retours, présentation publique du travail finalisé sous forme de spectacle au sein d'une médiathèque du réseau 3M ou dans un autre lieu, en présence du scientifique pour un moment d'échange avec le public.

Entre novembre 2025 – janvier 2026

- Finalisation du ou des contes
- Présentation de l'œuvre à l'équipe coordinatrice de l'action
- Restitution du travail finalisé entre automne 2025 et janvier 2026 pour les publics jeunes et leurs parents au sein d'une médiathèque ou dans un autre lieu sous forme de rencontre/spectacle
- Enregistrement du podcast de 15 minutes

⁹Les binômes scientifiques/laboratoires seront identifiés par l'équipe de coordination de l'action de l'Université de Montpellier en optimisant les affinités des participants et participantes.

¹⁰ La restitution intermédiaire intervient avant la restitution finale et prend la forme d'un spectacle « test » auprès d'un public choisi et amical. Elle permet au conteur, à la conteuse, de faire des ajustements dans sa proposition de conte avant la restitution finale.

[Moyens mis en œuvre de l'action : résidence et médiation]

Conditions financières :

Pour la résidence, soit 5 000 € par résidence :

Recherche, création et restitution

Le conteur, la conteuse recevra une enveloppe de **2 000 € net** consacrés à la recherche et la création.

Restitutions intermédiaires : ces restitutions constituent des moments de médiation pour les étudiants et étudiantes de l'Université de Montpellier et permettent de montrer l'avancement des contes pendant la phase de création.

Restitution finale de la création de la résidence :

Cette restitution se fera à destination du public cible, soit des enfants de 6 à 11 ans et leurs parents dans une des médiathèques du réseau 3M.

Cession de droit

Dans le cadre de la restitution de l'œuvre, une enveloppe de **1 000 € TTC** est prévue pour la cession des droits de représentation et d'écoute des podcasts pendant 10 années.

Frais de vie / per diem en cas de besoins

Une enveloppe pouvant aller jusqu'à **2 000 € TTC** servira à subvenir aux éventuels frais de transports, hébergements et repas (sur justificatifs). A noter que les frais de transports et d'hébergement se discuteront en fonction de la provenance géographique du conteur, de la conteuse.

Soutien à la production

Ressources :

Les médiathèques peuvent prêter des espaces scéniques, pour d'éventuelles répétitions et l'Université de Montpellier permet aux conteurs, conteuses d'utiliser les espaces communs des BU pendant toute la résidence, de réserver ponctuellement des espaces de travail (BU) et d'emprunter de la documentation scientifique ou de vulgarisation scientifique.

Spectacle :

A l'issue de la résidence et en accord avec le service de Culture Scientifique de l'Université de Montpellier, une programmation du spectacle avec les contes créés pendant la résidence est envisagée.

Teaser vidéo

Un budget est alloué à la production d'une vidéo pour valoriser le spectacle du conteur, de la conteuse et pour la promotion des futures représentations.
Ce teaser se basera sur l'enregistrement vidéo de la restitution finale de la résidence.

Médiation et communication à l'issue de la résidence :

Médiation

Le conteur, la conteuse s'il, elle le souhaite participera à 2 rencontres avec des scolaires et sera rémunéré sur la base d'une prestation de performance/rencontre à hauteur

Podcast

Une enveloppe est allouée à l'enregistrement du conteur, de la conteuse et son binôme scientifique

Illustration

Une enveloppe est allouée à l'illustration du conte (2 illustrations par contes).

Article 7 : Pilotage de l'action

La résidence de recherche et création est pilotée par **le service de culture scientifique** au sein de la direction de la culture scientifique et du patrimoine historique. La structure désigne Lou Deny, comme coordinatrice de l'action et référente de l'auteur. Ce dernier pourra s'adresser à elle pour tout ce qui concerne le déroulement de la résidence. Elle sera joignable, en journée, pour toute question professionnelle et le week-end et le soir en cas d'urgence, aux numéro suivant 04.34.43.34.02 / Mail : lou.deny@umontpellier.fr En cas d'indisponibilité du référent : Thierry Brassac 04.34.43.33.81 / Mail : thierry.brassac@umontpellier.fr.

Article 8 : Propriété des droits et mentions obligatoires

L'auteur est propriétaire des droits moraux et patrimoniaux de l'œuvre réalisée dans le cadre de la résidence. Il peut céder ces droits à titre gracieux à la structure, pour une diffusion de l'œuvre ou d'extraits de l'œuvre, sur un certain nombre de supports afférents à l'action (teaser vidéo, et podcasts). Cette disposition s'applique dans le cadre du projet Science avec et pour la société soit de septembre 2025 à mars 2027 (fin du label SAPS). Une demande par mail précisant le support concerné devra être formulée à chaque citation après cette période. La diffusion des podcasts pourra être mise en place **pendant 10 ans à compter de la date de livraison du podcast**.

Pour toute reproduction et représentation, totale ou partielle, de l'œuvre réalisée dans le cadre de la résidence de création, l'auteur devra faire porter la mention « Réalisé avec le soutien de de l'Université de Montpellier et de Montpellier Méditerranée Métropole dans le cadre de la labellisation Science avec et pour la société »/ « Cette œuvre a été réalisée dans le cadre d'une résidence de création à l'Université de Montpellier, organisée par l'UM et Montpellier Méditerranée Métropole dans le cadre de la labellisation Science avec et pour la société ».

Article 9 : Communication et médiation de l'action

Durant la période de résidence et au moment des rencontres avec le public, le cas échéant, le conteur, la conteuse mentionnera l'Université de Montpellier et Montpellier Méditerranée Métropole dans le cadre de la labellisation Science avec et pour la société, dans ses relations avec les partenaires et avec la presse au sujet de l'action en cours. L'Université de Montpellier et Montpellier Méditerranée Métropole s'engagent à informer la presse de la résidence de création et à mentionner le nom du conteur, de la conteuse dans ses relations avec les partenaires et avec la presse au sujet de l'action en cours. La communication prévue s'articulera avec les moyens de l'Université de Montpellier et de la Métropole via le réseau des médiathèques.

Le mode de diffusion des contes se déclinera sous forme de teaser vidéo pour les spectacles, de podcasts, d'illustrations et de moments de médiation coordonnés par le service de culture scientifique. La communication prévue s'articulera avec les moyens de l'Université de Montpellier et de la Métropole via le réseau des médiathèques. Ces contes feront l'objet d'une production et diffusion :

- Par l'Université de Montpellier et la Métropole sous forme de rencontres en médiathèques, écoles et festivals de contes,
- Sous format de podcast de 15 minutes diffusé en ligne sur le site internet de l'Université de Montpellier, sur le blog de l'auteur, sur les plateformes dédiées au podcast, et en préambule à des actions de médiation
- Sous format d'illustrations pour faciliter la communication du projet
- Sous format vidéo à l'issue de la restitution finale qui sera filmée
- Et potentiellement d'ateliers de médiation autour du conte et des sciences animés par le service de culture scientifique

Article 10 : Assurances

L'Université de Montpellier doit s'assurer au titre des responsabilités civiles d'organisateur et de propriétaire. Le conteur, la conteuse doit être assurée au titre de la responsabilité civile, en tant qu'occupante du lieu de résidence et pour sa participation aux ateliers de médiation et aux rencontres avec le public. Le conteur, la conteuse peut, si elle n'est pas salariée de la structure, souscrire une assurance complémentaire qui la couvre en cas d'accident du travail.

Article 11 : Modifications et litiges

Des modifications pourront être apportées à cette convention, au cours de la résidence, par avenant conjointement signé par les deux parties. En cas de litige, et après épuisement des voies amiables, les tribunaux de Montpellier seront déclarés compétents. Au cas où l'action doit prendre fin avant le terme fixé, les deux parties conviendront, d'un commun accord de sa résiliation.

[Sélection]

DATE LIMITE DE CANDIDATURE
Lundi 16 juin 2025 — 12h

Candidature à transmettre par courriel ou par logiciel de transfert de fichier au format PDF à

Lou Deny lou.deny@umontpellier.fr

Chaque candidature doit être accompagnée :

- d'un **curriculum vitae** détaillant le parcours de l'artiste (formation, expositions, prix, bourse, etc.) ;
- d'une **note d'intention** décrivant la démarche artistique globale envisagée dans le cadre de cette collaboration et l'intention dans l'interaction avec les publics (maximum une page A4) ;
- d'un **dossier artistique** présentant un ensemble de contes représentatif, mentionnant le cas échéant d'éventuels liens de visionnage de vidéos ;
- d'un **avis de situation SIRET** de moins de 3 mois au nom du conteur.

Les candidatures sélectionnées seront examinées fin juin 2025.

Après une analyse des dossiers, les candidats seront auditionnés au cours d'un entretien (présentiel ou visio-conférence) avec le comité de sélection constitué des membres du service de la culture scientifique de l'UM, d'actrices et acteurs de la vie culturelle de l'Université de Montpellier, de représentantes ou représentants de la Métropole et sous la responsabilité de la Vice-Présidente déléguée à la relation Science-Société de l'Université de Montpellier. Les candidates et candidats seront tenus informés dès la prise de décision du comité de sélection. Les membres du comité veilleront à :

- La qualité artistique du projet de l'artiste et aptitude de ce dernier à produire un conte à destination d'un jeune public,
- L'originalité et la créativité du projet artistique, tant dans la résidence que dans les possibilités de restitutions de la résidence (rencontres sous forme de spectacle) ;
- L'appétence et la curiosité pour les savoirs scientifiques, l'envie de s'immerger dans le monde universitaire.
- L'attention aux différentes modalités présentées dans cet appel à candidature.

[Renseignements et informations]

Lou Deny, chargée de projet Science avec et pour la société, Université de Montpellier. ☎ **04 04.34.43.34.02**